

Inventaire amiante
() Démolition
(X) Transformation



Objet: Inventaire amiante en vue d'une transformation – Avenue Josse Goffin, 1 - 1081

Bruxelles

Référence inventaire: 21.03.09 Avenue Josse Goffin, 1, 1081 Bruxelles

Coordinateur technique:

Je soussigné Charles-Philippe Van Bael, déclare que les informations reprises dans le présent inventaire sont complètes et exactes.

Fait à Bruxelles, le 10 mars 2021

Signature coordinateur technique



Responsable gestion amiante :

Je soussigné M., déclare avoir pris connaissance du présent inventaire amiante et de ses conclusions.

Fait à, le
amiante

Signature responsable gestion

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	Description générale.....	3
1.2.	Réserves.....	4
1.2.1.	Réserves éventuelles	4
1.2.2.	Réserves générales.....	4
1.2.3.	Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire, prise d'échantillons et analyses	4
1.2.4.	Manière de prendre des échantillons.....	4
1.2.5.	Outillage.....	5
1.2.6.	Marquage et repérage sur le terrain	5
1.2.7.	Nombre d'échantillons prélevés.....	5
1.2.8.	Analyses en laboratoire	5
1.2.9.	Evaluation du risque.....	6
1.2.10.	Réserves d'accessibilité	6
2.	Etude et inventaire	7
2.1.	Matériaux dont l'analyse a montré l'absence d'amiante	7
2.2.	Application d'amiante et suspects rencontrés	7
2.3.	Tableau récapitulatif des applications amiantées	10
3.	Annexes	11
3.1.	Plans.....	11
3.1.1.	Plan 1 – sous-sol -1.....	11
3.2.	Rapport d'analyses des échantillons prélevés	12
3.3.	Autres documents.....	14

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

Une table des matières complète et une numérotation de page de type « page X/14 » sont de ce fait obligatoire.

() « Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

(X) « il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

1. Introduction

1.1. Description générale

Dénomination du bâtiment et/ou des parties concernées par l'inventaire

Immeuble d'appartements Avenue Josse Goffin, 1 – 1081 Bruxelles

Objet

Le présent inventaire concerne le sous-sol -1 de l'immeuble d'appartements en vue de la suppression du boiler dans la chaufferie et du désavantage des calorifuges tuyaux.

Donneur d'ordre

Monsieur Damien Godeau
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

Réalisation

Falcon & C°
Inspecteur : Charles-Philippe Van Bael
Avenue Franklin Roosevelt, 143 bte 2
B-1050 Bruxelles

Laboratoire agréé

Fibrecount nv
Vluchtenburgstraat 13
2630 Aartselaar
Belgique

Date

Visite	9 mars 2021
Analyse d'échantillon	10 mars 2021
Rapportage	10 mars 2021

Personne de contact dans le bâtiment

Monsieur [Redacted] nous a donné accès au sous-sol.

Méthode

Inspection visuelle
Microscopie optique à lumière polarisée

Etendue géographique exacte de la mission

Cet inventaire concerne les calorifuges boiler et tuyaux du sous-sol -1, chaufferie, caves et couloirs.

Historique du bâtiment

Année de construction : inconnue

1.2. Réserves

1.2.1. Réserves éventuelles

Lors de notre mission nous avons eu accès au sous-sol -1 à la chaufferie, la cave du vide-ordures, la cave A4 et les couloirs d'accès.

1.2.2. Réserves générales

Lors de l'étude quelques remarques doivent être formulées.

1.2.3. Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire, prise d'échantillons et analyses

Une concertation avec le gestionnaire du site a lieu tout d'abord, lorsque cela est possible. Ensuite, lorsque le donneur d'ordre a fourni des plans, devis et cahiers des charges de la construction, une recherche documentaire a lieu. Les détails de cette recherche éventuelle sont renseignés au paragraphe 2.2. Ensuite un plan d'inspection est dressé (dossier projet) avec lequel l'inspection sur site est menée.

Lorsque cela est possible, des échantillons sont prélevés sur les matériaux suspects afin de démontrer l'éventuelle présence d'amiante dans ceux-ci. Ces échantillons sont analysés dans notre laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et accrédité par le RVA. Dans les rapports du laboratoire, joints en annexe, la nature des matériaux amiantés est déterminée. La nature du matériau amianté peut être importante en vue de déterminer le choix de la méthode d'enlèvement. Lorsque la prise d'échantillon est impossible, nous indiquons par quelle méthode le caractère amianté du matériau a été estimé (par exemple par consultation de documents ou reconnaissance visuelle de matériaux connus). Falcon & C° SPRL a essayé de rapporter des données exactes, complètes et bien définies. Cependant, Falcon & C° SPRL refuse toute responsabilité pour des imperfections éventuelles concernant la dénomination des locaux ainsi que pour les modifications qui se seraient produites après cet inventaire.

Sur base de l'inspection visuelle approfondie, les emplacements où des échantillons seront utilement prélevés sont déterminés.

Les échantillons de matériaux sont examinés dans notre laboratoire en vue de la détermination de la présence d'asbeste des types suivants :

-Chrysotile (amiante blanc)	= groupe des serpentines
-Amosite (amiante brun)	= groupe des amphiboles
-Crocidolite (amiante bleu)	= groupe des amphiboles
-Anthophyllite, tremolite et actinolite	= groupe des amphiboles

Après examen à la loupe binoculaire, les fibres que l'on soupçonne être de l'amiante sont montées et étudiées au microscope polarisant. Cet instrument permet d'étudier les propriétés optiques des fibres, biréfringence, signe de biréfringence. Les indices de réfraction sont déterminés par la méthode de dispersion des couleurs selon la technique McCrone.

1.2.4. Manière de prendre des échantillons

L'échantillonnage se fait conformément au document HSG248 : « Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedure ».

En particulier, les points suivants font l'objet de notre attention :

Les échantillons prélevés dans les matériaux suspects sont de taille suffisante pour être représentatifs du matériau échantillonné. Pour les matériaux friables en particulier, les échantillons sont prélevés à travers toute l'épaisseur du matériau jusqu'au support. Les matériaux suspects sont mouillés avant prélèvement afin de limiter la dispersion de fibres. Les endroits endommagés pour le prélèvement sont couverts par une bande adhésive afin de limiter le risque ultérieur d'émission de fibres. Les échantillons sont conditionnés dans des sacs plastiques munis d'un système de fermeture étanche (zip).

1.2.5. Outillage

L'inspecteur chargé de la mission est outillé pour pouvoir procéder à la prise d'échantillons, il utilise notamment une pince droite, une pince à becs recourbés, un cutter, des emporte-pièces, des tournevis à embouts variés, un burin, un marteau etc...

1.2.6. Marquage et repérage sur le terrain

Les endroits où un échantillon a été prélevé sont marqués sur place par le numéro de référence de l'échantillon partout où cela est matériellement possible. Une photo de l'endroit de prise d'échantillon est prélevée et incluse dans le rapport. Ces endroits sont reportés sur les plans s'ils existent.

1.2.7. Nombre d'échantillons prélevés

Chaque échantillon prélevé a été placé dans un emballage individuel.

Un échantillon a été prélevé par application dont la composition est homogène (dalles de sol, panneaux et éléments en fibrociment, etc...). Lorsqu'un calorifuge est présent, il a été échantillonné en plusieurs endroits selon le tableau suivant :

Longueur homogène	Nombre d'échantillons
<20 m	1
20-50 m	2
50-100 m	3

Par tranche de 50 m un échantillon supplémentaire a été prélevé.

Lorsqu'un flocage est présent, afin de confirmer son caractère négatif, un échantillon par local ou par 50 m² est prélevé.

Définitions : Selon AR du 10 avril 2008:

Amiante non friable : l'amiante dont les fibres sont liées fortement à un liant. Il s'agit, notamment, de l'amiante-ciment, des dalles et revêtements de sol contenant de l'amiante, des bitumes et produits de couverture contenant de l'amiante et des joints et colmatages contenant de l'amiante dont l'agent de liaison se compose de ciment, de bitumes, de matières synthétiques ou de colles.

Amiante friable : l'amiante dont les fibres se dégagent facilement. Il s'agit, notamment, du flocage et des calorifuges contenant de l'amiante, ainsi que des matériaux de type "Pical"

1.2.8. Analyses en laboratoire

Préciser la norme ayant servi de référence pour l'analyse des échantillons
Décrire la méthode : analyse visuelle, binoculaire, Mc Crone sous molp,

Les échantillons des matériaux sont repris dans les rapports d'identification suivant :

Rapport N° : R21-23708

Ce rapport contient les observations suivantes :

- l'emplacement des prélèvements
- la composition du matériau analysé
- la présence éventuelle d'une ou plusieurs sortes d'amiante
- une estimation du contenu éventuel d'amiante (% en volume)

1.2.9. Evaluation du risque

Remarques générales concernant la sécurité du site :

Les calorifuges tuyaux sont dans un état moyen. Le calorifuge du boiler est endommagé, il est préférable de limiter l'accès à la chaufferie au stricte nécessaire.

1.2.10. Réserves d'accessibilité

L'ensemble des locaux faisant l'objet de notre mission étaient accessibles. La caves A4 était fortement encombrée. Les caves privatives ne font pas parties de la mission et étaient inaccessible lors de notre visite.

2. Etude et inventaire

2.1. Matériaux dont l'analyse a montré l'absence d'amiante

Nihil

2.2. Application d'amiante et suspects rencontrés

Application	1	Echantillon(s) : FBC R21-23708-001
Type de matériau: Calorifuge boiler		
Localisation: Chaufferie		
Nombre et endroit(s) de prélèvement des échantillons: pas de prise d'échantillon		
Quantité de matériau concerné par cette fiche: +/- 90 cm x 210 cm		
Accessibilité du matériau: accessible		
Traitement de surface: Brut		
Etat de dégradation: mauvais		
Remarque:		
Conclusion		
Amiante chrysotile-amosite	Plâtre et tissus	

Application	2	Echantillon(s) : FBC R21-23708-002
Type de matériau: Calorifuges tuyaux		
Localisation: Chaufferie		
Nombre et endroit(s) de prélèvement des échantillons: pas de prise d'échantillon		
Quantité de matériau concerné par cette fiche: +/- 10 à 15 cm x 16,5 m		
Accessibilité du matériau:		
Traitement de surface: Brut		
Etat de dégradation: moyen		
Remarque:		
Conclusion		
Amiante chrysotile-amosite	Plâtre et tissus	

Application	3	Echantillon(s) : FBC R21-23708-003
Type de matériau: Calorifuges tuyaux		
Localisation: Caves et couloir		
Nombre et endroit(s) de prélèvement des échantillons: pas de prise d'échantillon		
Quantité de matériau concerné par cette fiche: +/- 10 à 20 cm x 13,5 m + 1 coude		
Accessibilité du matériau: difficilement accessible		
Traitement de surface: Brut		
Etat de dégradation: mauvais		
Remarque:		
Conclusion		
Amiante chrysotile-amosite		Plâtre et tissus

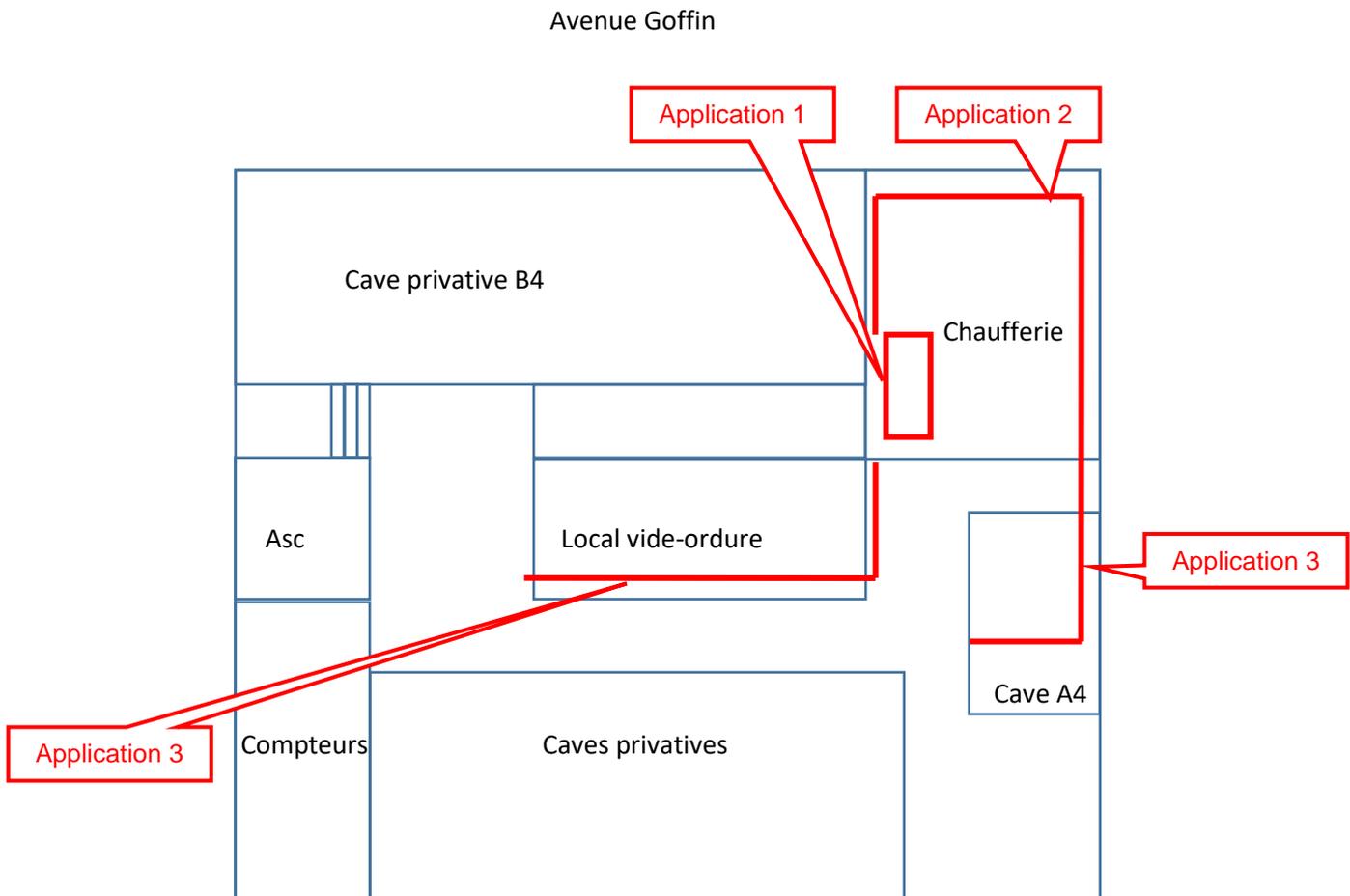
2.3. Tableau récapitulatif des applications amiantées

Bâtiment	Etage	Localisation	N° Plan	Type application	Etat	Quantité approximative	N° fiche
Avenue Josse Goffin, 1 1081 Bruxelles	1er sous-sol	Chaufferie	1	Calorifuge boiler	Mauvais	+/- 90 cm x 210 cm	1
Avenue Josse Goffin, 1 1081 Bruxelles	1er sous-sol	Chaufferie	1	Calorifuges tuyaux	Mauvais	+/- 10 à 15 cm x 16,5 m	2
Avenue Josse Goffin, 1 1081 Bruxelles	1er sous-sol	Caves et couloir	1	Calorifuges tuyaux	Mauvais	+/- 10 à 20 cm x 13,5 m + 1 coude	3

3. Annexes

3.1. Plans

3.1.1. Plan 1 – sous-sol -1



3.2. Rapport d'analyses des échantillons prélevés



Fibrecount nv
Vluchtenburgstraat 13
2630 Aartselaar
Belgium

T +32 (0)3 312 95 90
I www.fibrecount.be

RAPPORT D'ANALYSE

Falcon & C° Sprl

À l'attention de Charles-Philippe Van Bael
Avenue Franklin Roosevelt, 143 bte 2
1050BRUXELLES
België

Références du projet

Votre référence:	21.03.09
Contact:	-
Chantier:	-
Adresse du chantier:	Avenue Josse Goffin 1, 1081 Bruxelles
Zone de travail:	-
Date de prélèvement:	-
Date réception:	10/03/2021
Date rapportage:	10/03/2021
Nombre d'échantillons:	3
N° de projet:	R21-23708
Version:	1

Chère Madame/ Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats d'analyse des tests du laboratoire concernant votre projet: 21.03.09. L'analyse a été faite conformément à votre demande. Les résultats ne concernent que les échantillons examinés.

Fibrecount ne peut pas être tenu responsable de l'interprétation ou des conclusions faites, basées sur les résultats obtenus. Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit, sauf dans son intégralité. Lors d'un prélèvement par le "client", nous ne pouvons pas garantir l'origine des échantillons, la représentativité et le respect des règles de sécurité pendant le prélèvement.

Les résultats d'analyse marquées avec un 'Q' sont accréditées selon BELAC-414.

Sincères salutations,



Jeremy Teck
Laborantin



RAPPORT D'ANALYSE

Identification d'amiante (optique) conforme à la norme HSG 248

*** Confidentiel ***

Résultats HSG 248 - MOLP

Technique: Microscopie optique lumière polarisée (Mc Crone), selon méthode interne LM11.

Les résultats ci-dessous ont été obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.

FBC-ID	Description	Endroit prélèvement	Prélèvement par	Remarques d'analyse	Q Type d'amiante
R21-23708/001	Calorifuge Boiler	Chaufferie - Sous-sol -1	Client		Amosite (Amiante brun) Chrysotile (Amiante blanc)
R21-23708/002	Calorifuges Tuyaux 1	Chaufferie - Sous-sol -1	Client		Amosite (Amiante brun) Chrysotile (Amiante blanc)
R21-23708/003	Calorifuges Tuyaux 2	Cave & couloir - Sous-sol -1	Client		Amosite (Amiante brun) Chrysotile (Amiante blanc)

Fin des résultats obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.

Q: Les résultats d'analyse marquées avec un 'Q' sont accréditées selon BELAC-414.

Les résultats ne concernent que les échantillons déposés par le client. Lors d'un prélèvement par le "client", nous ne pouvons pas garantir l'origine des échantillons, la représentativité et le respect des règles de sécurité pendant le prélèvement. Au cas où les échantillons sont pris par Fibrecount, mais que c'est le client qui décide "de l'endroit" et "du nombre" d'échantillons à prendre, nous ne pouvons pas garantir la représentativité de ces échantillons. Fibrecount ne peut pas être tenu responsable de l'interprétation ou des conclusions faites, basées sur les résultats obtenus.

Un résultat négatif n'exclut pas la présence de traces d'amiante.

Sans autorisation explicite de Fibrecount S.A., ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. Pour de plus amples informations concernant ce rapport, n'hésitez pas à nous contacter.

3.3. Autres documents

Nihil